



PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Séance du 07 juin 2007 – n°4

Etaient présents :

Collège A

M. Patrick GIRAUDOUX
M. Jean-Michel HENRIOUD
M. Philippe PICART
M. Jean-Michel QUENARDEL qui avait reçu procuration de M. Jacques JULLIAND
M. Christophe STRICKER
M. François VERNOTTE

Collège B

Mme Pascale ADAMI
M. Jean-Pascal ANSEL
M. Oussama BARAKAT
M. Abderrazzak KADMIRI
M. Bruno TATIBOUET
M. Jacques DUFFAUD
M. Yann KERSALE

Collège des IATOS

M. Gilles BOSSUET
Mme Nadine CHAUVIN qui avait reçu procuration de Mme Isabelle FRITSCH
Mme Patricia CYWINSKI
Mme Catherine PELLET
M. Jean-Luc PINGITORE
M. Serge ANDRE

Collège des usagers

M. Nicolas LOUISOT
M. Guillaume PERIA
Mlle Mélanie AYMONIER
M. Nicolas PERNODET
M. Sébastien CLEMENT

Personnalités extérieures

M. André TRIPARD
M. Nicolas BODIN

Membre de droit

Mme Odile PETITJEAN

Sont excusés :

M. Grégorio CRINI

Invités

Mme Martine BRIDAULT

M. KADMIRI ouvre la séance par la demande d'approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du jeudi 12 avril 2007.

M. Patrick GIRAUDOUX souhaite que le dernier point de ce PV concernant la facturation des frais de téléphone soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Trouvant que le fonctionnement de la commission des personnels n'était pas conforme à son attente, M. Serge ANDRE demande que l'on ajoute ce sujet dans les questions diverses de l'ordre du jour du prochain conseil.

M. Gilles BOSSUET informe les membres du vote par le CA du 29 mai 2007 d'une motion demandant à surseoir au projet de loi sur l'autonomie des Universités.

M. Jean-Michel HENRIOUD souhaite que l'on parle de la lettre de cadrage pour le LMD2 dont le contenu soulève une polémique.

Après ces remarques préliminaires, le PV du conseil du 12 avril 2007 est voté à l'unanimité, moins une abstention.

1) Campagne - Emploi 2008 :

Les documents sont distribués aux membres du conseil.

a) Postes IATOS

❖ postes vacants (cf. tableau)

Quatre postes vacants en ITRF :

- 1 Adjoint technique BAP G du service technique, départ en retraite du vagemestre. Poste proposé en spécialité peinture pour renforcer le potentiel, le peintre actuel ayant des soucis de santé.

- 1 technicien à UTINAM, départ en retraite ; maintien du poste.

- 1 technicien à FEMTO/LOPMD, départ en retraite ; maintien en BAP F, il est affecté à la gestion des ressources documentaires.

- 1 ingénieur d'études à FEMTO/LMARC, départ en retraite, profil BAP C.

Un poste vacant en ASU :

Poste d'adjoint administratif, départ en retraite au laboratoire de mathématiques ; il est chargé des travaux de saisie et de reprographie.

M. ANDRE souligne la nécessité de recruter un peintre, tant les besoins sont importants dans ce domaine, d'autant plus qu'il n'est pas possible de compter sur l'aide des services du patrimoine.

M. KADMIRI ajoute qu'il va recruter trois jeunes en juillet pour continuer les travaux de peinture ; il déplore un absentéisme important, cette année, dans l'équipe technique de l'UFR.

❖ demandes de création : 14

M. KADMIRI propose de reprendre le classement des postes demandés l'an dernier en l'adaptant aux besoins actuels.

Le poste d'Assistant ingénieur, BAP E pour la création d'UTINAM ayant été demandé deux ans de suite, sans résultat, il propose de donner priorité à un poste de Technicien BAP B, pour permettre de doter Géosciences d'un agent chargé, pour partie de la spectrométrie, en remplacement d'un IGE, qui en raison d'une contre indication médicale ne peut plus occuper son poste de travail au SERAC et serait affecté à UTINAM.

M. VERNOTTE conteste cette proposition, car d'une part la priorité d'UTINAM est un poste d'Ingénieur d'études informaticien pour le centre de calcul, et d'autre part, en chimie, le besoin est un poste de technicien et non d'un poste d'ingénieur, étant donné que le CNRS a déjà donné un poste d'Ingénieur en chimie.

Après débat sur cette question, un accord intervient pour le maintien en :

1 - poste IGE en informatique pour UTINAM

2 - poste IGR en informatique pour le laboratoire d'informatique (LIFC)

M. KADMIRI poursuit par les demandes de chrono-environnement.

M. QUENARDEL signale qu'il a l'intention de demander le recrutement d'une secrétaire sur budget propre, en Géosciences, pour gérer la formation ouverte à l'apprentissage.

M. KADMIRI fait remarquer que les moyens demandés en secrétariat ne sont pas souvent suivis d'effet, bien que ces tâches soient transférées aux enseignants-chercheurs, au détriment des activités de recherche.

Ainsi propose-t-il de classer au bénéfice de chrono-environnement 2 postes :

3- un poste ASI en informatique

4- un poste de technicien en analyses chimiques.

Il demande que soit placé en 5^{ème} position le poste de technicien pour la Biochimie.

M. Gilles BOSSUET souhaite avoir connaissance des postes demandés et des postes obtenus par d'autres UFR et par le CNRS car les laboratoires qui ont un fonctionnement transversal comme chrono-environnement peuvent pour un même emploi, faire plusieurs demandes.

M. KADMIRI propose que le poste de technicien, sollicité par chrono-environnement soit classé en 6^{ème} position ex aequo avec les autres demandes.

M. ANDRE est opposé à un classement des postes, tout en approuvant la logique de soutenir les nouvelles structures telles que UTINAM et chrono-environnement.

Vote pour la proposition de classement :

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 25

b) emplois enseignants

Se reporter aux tableaux

❖ postes vacants

Un tableau du calcul des taux d'encadrement par discipline (ratio = potentiel / total des services effectués) fait apparaître un sur encadrement en physique.

M. VERNOTTE signale que le calcul effectué par le département de physique aboutit à un potentiel moins élevé que celui du tableau, pour les 28, 30 et 34^{èmes} sections.

M. TATIBOUET note également qu'en 27^{ème} section (informatique) 1400 heures ont été effectuées au CTU, par des vacataires et ne sont pas comptabilisées, ce qui donne un écart de 800 heures.

M. KADMIRI répond que les chiffres ont été calculés au plus près, en pointant les fiches établies par les collègues, mais que rien n'est parfait, des heures ont pu être non saisies ou oubliées.

En ce qui concerne les vacances de postes, les remarques portent sur :

- 25^{ème} section (Mathématiques): maintien du poste de professeur (PR)

- 27^{ème} section (Informatique) : souhait de demander un chapeau de PR, pour rééquilibrage entre postes MCF et postes PR.

Le poste PR pourra être demandé en création.

- 30^{ème} section (Milieux dilués et Optique): maintien demandé en 28/30^{ème} section, justifié par le regroupement des laboratoires.

M. KADMIRI précise que la physique est sur encadrée mais que les enseignants en 30^{ème} section font des heures à l'extérieur qui n'apparaissent pas toujours en physique et que l'on doit tenir compte d'un poste gagé en 30^{ème} section qui sera libéré par son titulaire dans trois ans.

M. VERNOTTE ajoute que l'on peut argumenter le maintien par la création d'un nouveau diplôme : le master nano-sciences. Il demande de vérifier le poste de Philippe ROUSSELOT qui figure en 28^{ème} section (Milieux denses et matériaux) au lieu de la 34^{ème} section (Astronomie).

M. KADMIRI met au vote la proposition suivante :

- chapeau PR en informatique 27^{ème} section

- MCF en 30^{ème} section

Ensuite, à la demande du laboratoire UTINAM, M. KADMIRI propose pour les trois postes vacants en 31 et 32^{ème} section :

- de faire glisser le poste PR de la 31 à la 32^{ème} section.

- de demander le poste MCF en 31/32^{ème} section au lieu de 32^{ème}.

- de maintenir le 2^{ème} poste MCF en 32^{ème} section.

Puis, il poursuit le commentaire du tableau :

Le poste PR en 34^{ème} section (Astronomie) : possibilité de l'avoir en surnombre

Le poste PR en 35^{ème} section (Physique et chimie de la terre): glissement en 35/36^{ème} section

Les 4 postes en 63^{ème} section (Electronique) : maintien sollicité

Les 2 postes en 64^{ème} section (Biochimie) : maintien

L'un des postes en 66^{ème} section (Physiologie) : demandé en 67^{ème} (biologie des populations) et pour l'autre, le profil est à définir.

Le poste PR en 67^{ème} section : maintien

Le poste PR en 68^{ème} section (Biologie des organismes) est sollicité en 69^{ème} section (Neurosciences) par le laboratoire, en raison de la demande d'ouverture d'une 2^{ème} année de master.

Mme ADAMI soutient ce changement qui permettrait le maintien de l'encadrement du laboratoire en raison du départ programmé de la directrice : Mme BOTTERI.

M. QUENARDEL fait remarquer que les enseignants sont plutôt à l'UFR SLHS.

M. GIRAUDOUX s'oppose à cette transformation du poste car M. PROPPER fait ses enseignements en zoologie et biologie, où il y a déjà un déficit majeur, alors que ceux de 69^{ème} section vont enseigner en Lettres ; il lui semblerait logique que l'UFR SLHS demande un poste en Neurosciences et que l'UFR ST garde un poste en 68^{ème} section.

M. KADMIRI répond qu'il propose le poste en 69^{ème} section pour les raisons avancées par M. BRANDT : remplacement de Mme BOTTERI et ouverture d'une 2^{ème} année de master, et demande que cette mesure soit mise au vote .

Résultat :

Contre : 2

Abstention : 9

Pour : 17

❖ Demande de création de postes

Les laboratoires de l'UFR ont transmis 10 demandes de création dont le classement suivant est présenté :

1-MCF ou PR en 27^{ème} section (informatique) il n'y aura pas besoin d'un poste de PR si la transformation du poste MCF en PR est acceptée.

2-MCF en 66/68^{ème} (physiologie animale) pour chrono-environnement ; demande express par M. GIRAUDOUX en contrepartie du poste PR de M. PROPPER

3-MCF en 36^{ème} section (géologie) pour chrono-environnement.

4-MCF en 26^{ème} section (statistique) pour le laboratoire de mathématiques.

5-PR en 60^{ème} section (mécanique) pour FEMTO/LMARC.

Les autres postes sont classés 6^{ème} ex æquo.

M. KADMIRI soumet au vote la proposition qui est acceptée à l'unanimité.

2) Questions diverses

Une lettre de cadrage relative à la mise en place de LMD2 a été transmise par le Président de l'Université aux Directeurs de composantes ainsi qu'aux enseignants-chercheurs.

M. ANSEL fait un bref résumé des nouvelles dispositions à mettre en œuvre, dont les principaux changements sont :

- le caractère figé des unités d'enseignements : 5 UE de 6 unités par semestre
- la capitalisation des unités d'enseignements.
- la compensation à l'intérieur du semestre, mais non plus entre semestres.
- l'organisation en équipes pédagogiques identifiées.
- la diminution du nombre d'étudiants (25/TD au lieu de 40, 15/TP au lieu de 20)
- la possibilité de recruter des répétiteurs parmi les étudiants de la discipline.
- masters en T généralisés limités à 720 heures sur 4 semestres (disparition des masters recherche et des masters professionnels).

Cette dernière disposition, de l'avis général des enseignants-chercheurs, pose un réel problème. Jusqu'à présent, à l'UFR ST, les masters comportaient en moyenne 900 heures, hors stage et projet.

M. ANSEL fait part de ses inquiétudes car si l'on enlève une centaine d'heures aux masters, on va toucher au fondamental, ce qui va entraîner une diminution de la qualité du diplôme.

M. KADMIRI souligne que ce projet n'a pas été validé au CEVU et que les délais sont trop courts pour faire remonter les maquettes : l'Université les demande pour les 13 ou 14 Juillet.

M. QUENARDEL propose de transmettre une motion au Président de l'Université. Celle-ci étant rédigée en séance, elle est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

M BOSSUET lit la motion présentée au CA de l'Université, adoptée à l'unanimité moins 2 voix.

Le conseil d'UFR soutient cette motion à l'unanimité.

M. ANDRE demande que la commission des personnels se réunisse plus souvent et soit informée de la politique de gestion des personnels au sein de l'UFR.

M. KADMIRI lui répond qu'aucune décision n'a été prise par la commission, réunie le 4 juin dernier, sur les postes IATOS campagne 2008.

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

Odile PETITJEAN

Pièces jointes (distribuées en séance) :

- 1 et 1 bis : IATOS : postes vacants et demandes de création
- 2 et 2 bis : Enseignants : postes vacants et demandes de création
- 3 : Motion portant sur la mise en place du LMD2, votée par les membres du conseil
- 4 : Motion votée par les membres du CA relative du projet de loi sur l'autonomie des Universités